

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 13 janvier 2026 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Robert Bergeron, Christine Boutin, Jocelyn Brasseur, Harry Bird, Diane Desjardins, Vincent Jarry.

SONT ABSENTS : --

Formant quorum sous la présidence de madame Diane Desjardins, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Deux personnes sont présentes lors de la séance et deux personnes y participent en ligne.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

4) ADMINISTRATION

- a. Adoption du Règlement 2025-15 relatif à l'imposition de taxes et à la tarification pour l'exercice financier de l'année 2026.
- b. Paiement des factures d'Alain Morin Construction pour les travaux effectués au chalet et cabanon municipal durant les mois de novembre et décembre 2025.

5) RESSOURCES HUMAINES

6) VOIRIE

- a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
- b. Approbation de la quatrième programmation du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.
- c. Appel d'offres public pour les travaux de réfection et de drainage d'une section du 1^{er} Rang.
- d. Acceptation de la soumission d'Englobe inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols d'une section du rang Vincent.

7) URBANISME

- a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
- b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 12 décembre 2025.
- c. Rapport sur les permis émis au mois de décembre 2025.

- d. Autorisation pour l'émission d'un permis d'agrandissement au 12, rue Principale.
- 8) **ENVIRONNEMENT**
 - a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
 - b. Subvention pour l'Association pour la protection du lac Libby.
- 9) **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de sentiers
 - b. Rapport de la conseillère responsable de la vie communautaire.
 - c. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.
 - d. Avis de motion du Règlement 2026-01 abrogeant et remplaçant le règlement 2024-06 constituant le comité municipal consultatif en loisirs et culture.
- 10) **SÉCURITÉ CIVILE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
- 11) **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
- 12) **AFFAIRES DIVERSES**
- 13) **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14) **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Diane Desjardins, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2026-01-001 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 9 décembre 2025 ;

2026-01-002 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte les procès-verbaux du 9 décembre 2025 tel que rédigés.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

4) ADMINISTRATION
a. Adoption du Règlement 2025-15 relatif à l'imposition de taxes et à la tarification pour l'exercice financier de l'année 2026.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du *Code municipal du Québec*, toutes les taxes doivent être imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 981 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut fixer le taux d'intérêt applicable aux taxes non payées à la date d'exigibilité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil du 9 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2026-01-003 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur appuyé par Robert Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le Règlement 2025-15 relatif à l'imposition de taxes et à la tarification pour l'exercice financier de l'année 2026.

ADOPTÉE

b. Paiement des factures de Construction Alain Morin Construction pour les travaux effectués au chalet et cabanon municipal durant les mois de novembre et décembre 2025.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la part de Construction Alain Morin les factures pour les travaux effectués au chalet du parc municipal pendant les mois de novembre et décembre 2025 ;

2026-01-004 **Il est proposé par Vincent Jarry appuyé par Christine Boutin et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité acquitte la facture 9549 pour un montant de 163 933,49 \$ (avant taxes) et la facture 9605 pour un montant de 69 200,07 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

5) RESSOURCES HUMAINES

6) VOIRIE

a. Rapport sur les travaux publics en cours

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de la voirie, présente le rapport du mois.

b. Approbation de la quatrième programmation du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

2026-01-005 **Il est proposé par Harry Bird appuyé par Alexandre Berger et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

QUE la Municipalité s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement ;

QUE la Municipalité s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

c. Appel d’offres public pour les travaux de réfection et de drainage d’une section du 1^{er} Rang.

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal des immobilisations de la municipalité prévoit des travaux de réfection, drainage et pavage d’une section du 1^{er} Rang ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adoptera un règlement d’emprunt pour couvrir les coûts des travaux, lequel devra être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’habitation ;

2026-01-006 **Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Vincent Jarry et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité publie un appel d’offres public pour obtenir des soumissions en vue de la réalisation des travaux sur le 1^{er} Rang, conditionnelles à l’adoption et à l’approbation du règlement d’emprunt.

QUE les travaux soient effectués au cours de l’été 2026.

ADOPTÉE

d. Acceptation de la soumission d’Englobe inc. pour la réalisation d’une étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols d’une section du rang Vincent.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d’offres par invitation pour l’obtention des soumissions pour la réalisation d’une étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols d’une section du rang Vincent en préparation des travaux de réfection qui auront lieu cet été ;

CONSIDÉRANT QU’elle a reçu trois soumissions de la part des firmes suivantes :

Compagnie	Prix (avant taxes)
Artelia inc.	21 130 \$
Englobe inc.	17 450 \$
Solmatec inc.	22 300 \$

2026-01-007 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur appuyé par Alexandre Berger et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission d’Englobe inc. pour la réalisation de l’étude géotechnique d’une section du rang Vincent dans le cadre du projet de reconstruction de la chaussée pour un montant de 17 450 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

7) URBANISME

a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.

Le rapport des permis émis au mois de décembre 2025 est présenté par monsieur Harry Bird, conseiller responsable de l'urbanisme.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 12 décembre 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et présenté par monsieur Harry Bird, conseiller responsable de l'urbanisme.

c. Autorisation pour l'émission d'un permis d'agrandissement au 12, rue Principale.

Demande de : Coopérative de solidarité SEDB

Adresse : 12, rue Principale

Lot : 5 191 696

Zone : COM-1

Nature de la demande : Agrandissement (chambre réfrigérée)

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de permis est assujettie au PIIA-1 du *Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton* puisque le terrain visé par la demande est situé à l'intérieur du village représenté par les zones COM-1, COM-2, REV-1 à REV-3 et SPI-1 à SPI-3 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une chambre réfrigérée est une structure démontable et qu'il n'est pas approprié de la recouvrir d'une membrane d'une couleur similaire au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE des mesures pourront être prises, le cas échéant pour limiter les nuisances sonores générées par les équipements mécaniques de la chambre réfrigérée;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2026-01-008 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis pour l'installation d'une chambre froide extérieure préfabriquée sur le lot 5 191 696, 12 rue Principale, selon les plans préparés par Claire Dumas, designer d'intérieur, datés du 3 décembre 2025, sans y appliquer de revêtement (impression photo) de même couleur que la brique. Les panneaux de la chambre doivent être d'une couleur neutre comme la couleur standard <Blanc Regal> proposée par le fabricant de la chambre réfrigérée.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de l'environnement, présente le rapport du mois.

b. Subvention pour l'Association pour la protection du lac Libby.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère important la protection des lacs et des cours d'eau sur son territoire, en particulier pour contrôler l'apparition et la propagation d'espèces envahissantes, tel que la Myriophylle à épis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a établi un partenariat avec le Camping du domaine du lac Libby et l'Association pour la protection du lac Libby (APLL) pour l'acquisition et l'opération d'une station de lavage pour petite embarcation ;

CONSIDÉRANT QUE l'APLL a reçu une proposition pour faire une étude sur la présence de Myriophylle dans le lac Libby par l'organisme RAPPEL, pour un montant de 2 800 \$ (avant taxes) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère pertinent de faire une telle étude pour optimiser le contrôle sur la Myriophylle à épis sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 4 000 \$ a déjà été budgété pour l'entretien de la station en 2026 (résolution 2025-10-186) et que ce montant pourrait ne pas être utilisé au complet en 2026;

2026-01-009 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité considère dépense admissible, dans le cadre de l'entente tripartite sur la gestion de la station de lavage, les factures pour une étude faite par l'organisme RAPPEL au nom de l'APLL, sur la présence de Myriophylle à épis au lac Libby, à concurrence d'un maximum de 1 618 \$, à même le budget de fonctionnement de 4 000 \$.

ADOPTÉE

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport du conseiller responsable de sentiers.

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de sentiers, présente le rapport du mois.

b. Rapport de la conseillère responsable de la vie communautaire.

Madame Christine Boutin, conseillère responsable de la vie communautaire, présente le rapport du mois.

c. Rapport du conseiller responsable de loisirs et de la culture.

Monsieur Robert Bergeron, conseiller responsable de loisirs et de la culture, présente le rapport du mois.

d. Avis de motion du Règlement 2026-01 abrogeant et remplaçant le règlement 2024-06 constituant le comité municipal consultatif en loisirs et culture.

ATTENDU QUE les loisirs et la culture sont essentiels à la vitalité d'une municipalité et de ses résidents ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier son règlement de constitution de son Comité municipal en loisirs et culture ayant pour mandat principal d'éclairer le conseil sur les questions d'ordre loisirs et culture pouvant avoir un intérêt ou une incidence pour le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le Règlement 2024-06 constituant le comité municipal de loisirs et culture a été adopté le 9 avril 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité veut souligner le caractère consultatif de ce comité et clarifier son rôle et mode de fonctionnement ;

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse, madame Diane Desjardins, qu'à une séance prochaine du conseil sera adopté le Règlement 2026-01 abrogeant et remplaçant le règlement 2024-06 constituant le comité consultatif en loisirs et culture.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet de règlement est présentement déposée.

10) SÉCURITÉ CIVILE

a. Rapport mensuel du conseiller responsable de la sécurité civile.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de la sécurité civile, présente le rapport du mois.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer au 13 janvier 2026

Fournisseur	Description	Montant
ALARME TOP SÉCURITÉ	Préfilage - système d'alarme et accès - chalet	1 279,90 \$
ALARME TOP SÉCURITÉ	Suivi des travaux	114,98 \$
ALARME TOP SÉCURITÉ	Installation système alarme et accès - Chalet	4 674,00 \$
ANIMATIONS CLIN D'ŒIL	Animation - Fête de Noël	787,58 \$
BELL MOBILITÉ	Cellulaires - Janviers 2026	184,72 \$
BUROPRO CITATION	Lecture de compteurs et fournitures de bureau	266,46 \$
CAIN LAMARRE	Services professionnels rendus	1 728,84 \$
CAIN LAMARRE	Avance de fonds pour honoraires 2026	4 171,43 \$
CLIMATISATION ROGER DEMERS INC.	Échangeur d'air récupérateur de chaleur	3 504,33 \$

COGECO CONNEXIONS	Internet Janvier 2026 - Installation au chalet du parc	602,72 \$
CONSTRUCTION ALAIN MORIN INC.	Paielement #4 - Construction chalet du parc	188 482,53 \$
CONSTRUCTION ALAIN MORIN INC.	Paielement #5 - Construction chalet du parc	79 562,78 \$
CORPORATION LOISIRS ET CULTURE DE	Subvention pour souper théâtral 5 déc. 2025	691,18 \$
ENVIRO5	Vidange de fosse septique (1)	443,80 \$
EVELYNE ROCH	Remboursement abonnement biblio de Magog	62,50 \$
EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.	Décompte #2 -ponceau étang grass - Lib. 5%	6 463,12 \$
EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.	Libération retenue 5% - Ponceau rang de la Montagne	6 416,45 \$
FAUNE ESTRIE QUEBEC	Gestion des castors Lac Trousers	1 839,60 \$
FETE DE NOEL - ACTIVITÉS ADOS	Paielement pour l'activité (5 adolescents)	750,00 \$
FORMULES MUNICIPALES	Carte de visite de l'inspecteur	136,82 \$
FQM Assurances	Assurance Municipalité Combinée 2026	19 028,13 \$
FQM Assurances	Assurance accident bénévoles - renouvellement	272,50 \$
GROUPE ECCE TERRA INC.	Relevé topographique - Travaux sur le 1er Rang	15 521,63 \$
INFORMATIQUE ASR	Téléphonie - 6 janvier au 5 février 2026	393,22 \$
INFOTECH/PG SOLUTIONS	Impression des comptes de taxes 2026	961,21 \$
INFOTECH/PG SOLUTIONS	Contrat d'entretien et soutien des applications 2026	9 126,72 \$
LES ENTREPRISES ALJER INC.	Versement 2/6 - Déneigement décembre 2025	53 161,43 \$
LES ENTREPRISES SLE INC.	Remplacement lumières au parc	3 706,79 \$
LES ENTREPRISES SLE INC.	Réparation éclairage de rue	1 365,33 \$
LETTRAGE DE L'ESTRIE	Numéro civiques (4) et nom de rue (1)	172,46 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	Achats pour la fête de Noël	845,24 \$
MODULE2GO	Location roulotte temporaire	726,88 \$
MOISE DENIS	Remboursement abonnement biblio de Magog	62,50 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Évaluation arbres - et présence à la cour	3 571,05 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Modification règl zonage et mise jour carte PIIA	100,00 \$
RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	Traitement encombrants-Janvier-Février 2026	871,88 \$
RICOVA SERVICES INC.	Ceuillette matières résiduelles et organiques	5 240,09 \$
SANIVAC	Location chimique parc	187,67 \$
SERVICE CONSEIL EN URBANISME	Consultation en urbanisme	4 028,26 \$
SPA DE L'ESTRIE	Protection et contrôle animalier - Janvier 2026	319,63 \$
SPA DES CANTONS	Traitement de plainte	450,00 \$
STECOR INC.	Versement 1/5 - Déneigement - Tour/Versant/Escarp 25-26	3 219,30 \$
ST-GEORGES STRUCTURES ET CIVIL INC.	Honoraires - remplacement ponceau de la Montagne	1 863,04 \$
TRANSPORT ADAPTE POUR NOUS INC	Quote-part municipal 2026	5 158,00 \$
ZONE-ECO	Traitement des matières organiques et résidentielles	1 089,40 \$
		433 606,10 \$

Aucune transaction avec des personnes apparentées des élus ou des employés municipaux n'a été effectuée.

2026-01-010 Il est proposé par Jocelyn Brasseur appuyé par Alexandre Berger

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes payés et à payer soit approuvés.

ADOPTÉE

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-01-011 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Christine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 20 h, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Diane Desjardins
Mairesse

Cristina Chiurtu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Diane Desjardins, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.